

**BECOUBE**  
34, rue de Liège  
75008 PARIS

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**  
541, rue Georges Méliès - bâtiment M'Otion  
34000 MONTPELLIER

---

**S.A. MEDINCELL**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION  
D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE**

—————  
**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 8 SEPTEMBRE 2022**

*29<sup>ème</sup> résolution*  
—————

**BECOUBE**  
34, rue de Liège  
75008 PARIS

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**  
541, rue Georges Méliès - bâtiment M'Otion  
34000 MONTPELLIER

---

**S.A. MEDINCELL**  
Société Anonyme  
Siège social : 3, rue des Frères Lumière  
34830 JACOU

---

*Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre*

*Assemblée Générale Mixte du 8 septembre 2022 - 29<sup>ème</sup> résolution*

A l'Assemblée Générale Mixte de la société MEDINCELL,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés ou certaines catégories d'entre eux de la société et / ou des entités qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ainsi que des mandataires sociaux des sociétés ou entités susvisées, déterminés par le Directoire selon les dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 du Code de commerce ou certains d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelée à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra pas représenter plus de 7 % du capital de la société dans la limite du montant s'imputant sur le plafond global fixé à la 30<sup>ème</sup> résolution.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à PARIS et MONTPELLIER, le 27 juillet 2022

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

 *Fabien Brovedani*

*Didier Cavanie*

F. BROVEDANI  
Associé

D. CAVANIE  
Associé